

Le contenu de la formation est conforme à l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

▶ OBJECTIFS

- ▶ Maintenir et actualiser les compétences réglementaires dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle 'Opérateur de vidéoprotection', imposé par l'Arrêté du 27 février 2017.

▶ PUBLIC CONCERNE

- ▶ Tous les salariés des entreprises de sécurité privées devant renouveler leur carte professionnelle de vidéoprotection.

▶ PREREQUIS

- ▶ Être titulaire d'une carte professionnelle portant la mention de "vidéoprotection".

▶ DUREE : 31 heures

▶ NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ▶ Groupe minimum = 6 personnes / maximum = 12 personnes

- ▶ **Cas de dispense** : *La personne ayant déjà suivi le module relatif à la prévention des risques terroristes (13 heures) dans le cadre d'un autre stage mentionné à l'arrêté du 27 février 2017, est dispensée, à sa demande, de suivre le dernier module de 4 heures.*



Certification
n° 2018/81020.6

MODULE JURIDIQUE (4 heures)

Actualisation des connaissances juridiques sur l'exercice de l'activité. Connaître :

- ▶ Les évolutions récentes du livre VI du code de la sécurité intérieure ;
- ▶ Le code de déontologie ;
- ▶ Les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété ;
- ▶ Les dispositions spécifiques relatives à la vidéoprotection ;
- ▶ La commission nationale de l'informatique et des libertés ;
- ▶ L'organisation du Conseil national des activités privées de sécurité ;
- ▶ L'environnement économique de l'activité et le contexte sécuritaire.

MODULE OPERATIONNEL ET PRATIQUE (20 h dont 6h de mise en pratique)

Actualisation des pratiques opérationnelles

- ▶ Connaître l'évolution des menaces, de la délinquance, des procédures et modes opératoires afin d'adapter ses méthodes de travail ;
- ▶ Analyser les comportements à risque ;
- ▶ Analyser les conséquences économiques liées à ces menaces et autres actes répréhensibles.

Maîtriser les outils opérationnels. Connaître :

- ▶ Les principales familles de réglage des caméras analogiques et des caméras numériques ;
- ▶ L'inter-relation avec les autres équipements vidéo
- ▶ Les logiciels d'exploitation vidéo des images ;
- ▶ Les interconnexions avec le contrôle d'accès, l'anti-intrusion, les derniers dispositifs d'alerte ou de reconnaissance ;
- ▶ Les logiciels audio couplés à la vidéo, logiciel de gestion vidéo (VMS), la supervision, voire l'Hypervision ;
- ▶ L'intégration d'une intelligence algorithmique comme outil d'aide ;
- ▶ Le fonctionnement et l'organisation d'un PC sécurité ;
- ▶ La politique de sécurité d'accès ;
- ▶ Maîtriser la gestion des pièces de rechanges pour une meilleure maîtrise des coûts ;
- ▶ Les innovations à venir.

Maîtriser les outils opérationnels. Maîtriser :

- ▶ Les techniques de maintenance de premier niveau
- ▶ Les principales opérations de maintenance vidéo préventives et curatives (notamment la correction des champs de vision des capteurs) ;
- ▶ Les principales causes de pannes hard et softs, avec des tests et diagnostics.

MODULE PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES (4 heures)

- ▶ Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- ▶ Capacité de détection et d'analyse des comportements

suspects

- ▶ Reconnaître les comportements suspects ;
- ▶ Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale
- ▶ Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes
- ▶ Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- ▶ Alerter les secours

MODULE LES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE (3 heures)

- ▶ Les principes de la république française
- ▶ Les symboles de la république française
- ▶ L'état de droit et le respect de l'ordre public

MATERIELS PEDAGOGIQUES ET SUPPORT DE COURS

- ▶ Salle pédagogique dédiée, équipée d'un vidéoprojecteur.
- ▶ Plateaux techniques métiers (matériels adaptés pour assurer la surveillance par des systèmes électroniques)
- ▶ Support de cours remis aux participants

METHODE PEDAGOGIQUE

- ▶ Apports théoriques
- ▶ Exposés de cas réels
- ▶ Ateliers, échanges en groupe
- ▶ Mises en situation

EVALUATION :

- ▶ QCM
- ▶ Document délivré : attestation de formation en fin de stage, conforme à l'article 2 de l'arrêté du 27 février 2017.

INTERVENANTS :

- ▶ La liste des intervenants, leurs agréments de formateurs pour adultes et leurs domaines de formation peuvent être consultés sur le site Internet ou être transmis à la demande.